KPMG Academy

Intelligence Artificielle (IA)
Contrôle et Gouvernance de l'IA
IA13009

Organiser la gouvernance de l'IA

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Une demi-journée soit 3h30

PRIX
Nous contacter

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Entités régulées, responsables juridiques et secrétaires généraux ;
- Conformité, RCCI / RCSI, contrôle interne, protection des données, gestion des risques, sécurité des systèmes d'information.

PRÉREQUIS
- Aucun.

OBJECTIFS
- Identifier et cartographier les systèmes d'IA utilisés au sein de l'entité ;
- Définir une gouvernance et une répartition claire des responsabilités ;
- Intégrer les risques de l'IA au dispositif de conformité et de contrôle interne.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)
- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION
Cette formation présente les principales exigences applicables à l'utilisation de l'IA par les entités régulées et propose une méthode pour structurer la gouvernance, la maîtrise des risques et le contrôle des systèmes d'IA.

TITRE 1 – CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'IA
- Notions et principales catégories de systèmes d'IA
- Approche fondée sur les risques
- Principales exigences issues du règlement européen sur l'IA
- Articulation avec les réglementations applicables au secteur financier

TITRE 2 – IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE DES USAGES DE L'IA
- Recensement des systèmes d'IA utilisés dans les processus internes
- Identification de leurs risques, des données utilisées et des fonctions concernées
- Qualification des systèmes selon leur niveau de criticité
- Tenue d'un registre centralisé

TITRE 3 – GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS
- Rôle des organes de direction
- Identification des responsables métiers et techniques
- Intervention des fonctions juridique, conformité, risques, DPO et RSSI
- Circuits de décision, validation et escalade

KPMG Academy

Intelligence Artificielle (IA)
Contrôle et Gouvernance de l'IA
IA13009

Organiser la gouvernance de l'IA

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Une demi-journée soit 3h30

PRIX
Nous contacter

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

PROGRAMME

TITRE 4 – MAÎTRISE DES RISQUES LIÉS À L'IA

- Identification des principaux risques liés à l'IA
- Performance, robustesse et prévention des dérives des systèmes d'IA
- Transparence et explicabilité
- Supervision humaine et traçabilité des systèmes et décisions

TITRE 5 – ENCADREMENT DES FOURNISSEURS ET DES SOLUTIONS EXTERNALISÉES

- Sélection et évaluation des fournisseurs
- Maîtrise des risques liés aux fournisseurs (gestion des incidents, continuité, dépendance technologique et réversibilité)
- Articulation avec DORA et la gestion des risques TIC

TITRE 6 – CONTRÔLE INTERNE ET SUIVI DES SYSTÈMES D'IA

- Politique de gouvernance de l'IA
- Contrôles permanents et périodiques
- Suivi des incidents, anomalies et mesures correctrices
- Formation et sensibilisation des collaborateurs

Cas pratique « Cartographier un cas d'usage IA et définir sa gouvernance, ses risques et ses principaux contrôles »

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637